Commune d'Etaples-sur-Mer Extrait du registre des délibérations

Délibération n°12	Conseil Municipal du 16 juin 2015
Direction des Finances	Domaine de compétence : solidarité

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations affiché le : 18/06/2015

Présents: Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoints, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutoille Josiane

Votants: 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Attribution exceptionnelle d'une subvention pour soutenir les sinistrés du Népa

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Népal vient de connaître une catastrophe de grande ampleur à la suite des deux séismes d'une magnitude de 7,8 et 7,4 survenus les 25 avril et 12 mai derniers.

Le bilan est extrêmement lourd avec des milliers de victimes ainsi que plusieurs centaines de villes et villages entièrement ravagés et rendus inaccessibles.

La communauté internationale se mobilise une nouvelle fois dans cette zone fragile et de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons pour sécuriser et approvisionner la population locale ainsi que les ressortissants étrangers sur place. La Ville d'Etaples souhaite s'associer à ce mouvement et exprimer sa solidarité aux népalais.

Forte de l'expérience acquise au cours de ses précédentes interventions lors des grandes crises humanitaires, la Fondation de France a décidé d'agir prioritairement auprès des associations locales népalaises concernées par les zones les plus dévastées.

Afin d'aider à la poursuite de ces actions, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à la Fondation de France.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le versement d'une subvention de 300€ à la Fondation de France - Solidarité Népal.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 - article 6574.

Le rapport est adopté par 32 voix pour.